



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIEBAG

2024-02-39

Département du Gers

SIEBAG –Nombres de membres: 47

Afférents au Comité Syndical: 47

Présents: 25

Qui ont pris part à la délibération: 27

Date de convocation : 12 juillet 2024

Séance du lundi 22/07/2024 à 20 h 30 à RISCLE.

Présents : - SARNIGUET C- REON E- CORDONNIER C- LECERF- M-CORNU F- FITAN G-DUFFER S-PEFFAU P-MASSARROTO S-BUREAU B-LAGO G-BRUMONT J-BASTROT P-RIBAUT P-DUBICQ A-SAINT-ORENS H-LANGLADE C-LALANNE G-ROMAN C-CAPBERN P-MINVIELLE S-BUFFALAN JL-SOULE J-COURALET C-DEHEZ G-

Absents ou excusés : : MINGELLE JM-VAN DE CASTEELE L-FORT C-FOUGEROUSE F-FARBOS F-WAUTERS B-BECARD N-JOYE M-CAZALET R-BOUCHET F-CUVELLIER C-LABORDE S-BOURGES L-LAPASSADE B-PARGADE A-RANDAZZO C-VIDAL C-DARTIGUES P-LUMBROSO Y-VINCENT C-GARRALON H-RIGAIL K-LARTIGOLLE M-

Procurations de : RIGAIL K à REON E

GARRALON H à BUFFALAN JL

Secrétaire de séance : SAINT ORENS Hervé

Objet : **Recrutement d'un agent contractuel pour recrutement temporaire sur un emploi non permanent**

M le Président fait part à l'assemblée qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité au service technique eau potable, il serait nécessaire de recruter un agent contractuel à compter du 29 juillet 2024. En application des dispositions de l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique le contrat ne pourra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutive.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- **d'autoriser M le Président à recruter un agent contractuel pour surcroit d'activités dans les conditions suivantes :**



NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Échelon de REMUNERATION
Agent réseau service eau potable	Adjoint technique	(1) Echelon 1

➤ d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel

Ainsi délibéré à Riscle, les jours mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Transmis à la sous-préfecture le 23/07/2024

Publié ou notifié le : 23/07/2024

Et publication ou notification le :23/07/2024



A Riscle le 23/07/2024

Syndicat Intercommunal des Eaux
du bassin de l'Adour Gersois

134 Route d'Aquitaine - BP 15 32400 RISCLE
Tél. 05 62 69 84 22 - contact@siebag.fr

www.siebag.fr

Jean-Luc BUFFALAN,
Président du SIEBAG